

Calendrier des réunions publiques

Entrée libre (ouvert à tous)

Prenez date :

- Mercredi 7 juin - 18h00 - Nantes - **Mairie de Doulon**
(boulevard Louis Millet)
- Jeudi 8 juin - 20h30 - Châteaubriant - **Salle du marché couvert**
(rue Aristide Briand)
- Lundi 12 juin - 20h30 - La Chapelle-sur-Erdre - **Espace culturel Capellia**
(chemin Roche Blanche)
- Jeudi 15 juin - 20h30 - Issé - **Salle municipale**
- Vendredi 16 juin - 18h00 - Nantes - **Hôtel de la Région - Hémicycle**
(1 rue de la Loire)
- Mardi 20 juin - 20h30 - Nort-sur-Erdre - **Salle des loisirs**
(rue du Général Leclerc)
- Jeudi 22 juin - 20h30 - Sucé-sur-Erdre - **Salle des fêtes de la Papinière**
- Mercredi 28 juin - 20h30 - Abbaretz - **Salle polyvalente**



Cette concertation est organisée par la Région des Pays de la Loire, la SNCF, et RFF.

Réouverture

DE LA LIGNE FERROVIAIRE
NANTES-CHATEAUBRIANT

MAI 2006

LE JOURNAL

Engageons la concertation publique



La réouverture de la ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant devient une réalité. Ce projet, souvent évoqué depuis le dernier train de voyageurs le 31 mai 1980, a fait l'objet d'un accord entre les trois collectivités que sont la Région des Pays de la Loire, le Département de la Loire-Atlantique et Nantes Métropole d'une part, Réseau Ferré de France (RFF) et la SNCF d'autre part.

La desserte envisagée est ambitieuse, innovante et au service des territoires. Intégralement assuré par des « trams-trains » électriques qui associeront la rapidité et le confort du train à la souplesse du tramway, ce nouveau transport collectif vous offrira une alternative crédible à l'utilisation de la voiture particulière en facilitant vos déplacements.

La concertation publique qui aura lieu du 22 mai au 30 juin 2006 a pour objectif de vous présenter la réouverture de cette ligne ferroviaire telle qu'elle est envisagée aujourd'hui et de recueillir vos avis et observations. Ce journal constitue l'un des outils d'information au service de la concertation.

Fort de votre contribution, des besoins exprimés par les territoires, les élus locaux, les riverains, les futurs usagers..., ce grand projet sera pleinement le vôtre.

Jacques AUXIETTE
Président du Conseil Régional des Pays de la Loire

Envoi impératif avant le
30 juin 2006

ECOPLI



20g

Valable jusqu'au
22 août 2006

Conseil Régional des Pays de la Loire
AUTORISATION 32509
44969 NANTES CEDEX 9



Un projet ambitieux porté par la Région, ses partenaires... et vous !

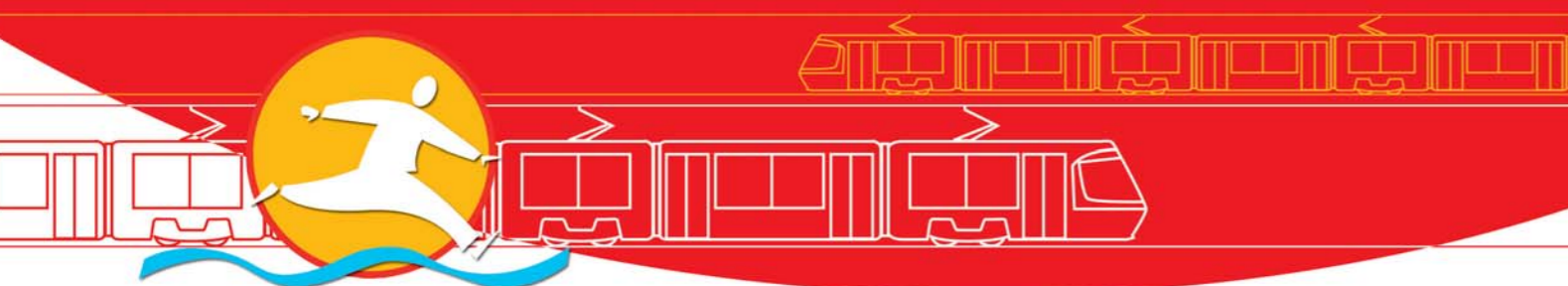
La réouverture de la ligne ferroviaire Nantes - Châteaubriant doit faire l'objet de nombreuses procédures. Elle nécessite ainsi (article L.300-2 du Code de l'Urbanisme) une concertation préalable visant à informer et recueillir l'avis et les observations du public et de l'ensemble des personnes concernées par le projet.

Cette concertation préalable est organisée par :

- la Région des Pays de la Loire, future autorité organisatrice de cette desserte et personne publique à l'initiative de cette opération ;
- Réseau Ferré de France (RFF), maître d'ouvrage des infrastructures ferroviaires ;
- et la SNCF, maître d'ouvrage des aménagements liés aux haltes et aux gares.

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de cette concertation ainsi que sa période de déroulement ont été arrêtées après avis des différentes Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dont le territoire est traversé par la ligne ferroviaire Nantes - Châteaubriant (Communes de Nantes, La Chapelle-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre, Casson, Nort-sur-Erdre, Joué-sur-Erdre, Saffré, Abbaretz, Issé, Louisfert, Moisdon-la-Rivière, Erbray et Châteaubriant ; Communauté Urbaine de Nantes, Communautés de Communes d'Erdre et Gesvres, du Pays d'Ancenis, de la région de Nozay, et du Castelbriantais).

Un bilan sera établi à l'issue de cette concertation et sera validé par la Région des Pays de la Loire, RFF et la SNCF en septembre / octobre 2006. Le dossier définitif du projet sera alors arrêté et porté à la connaissance du public.



Directeur de la publication :
Conseil Régional des Pays de la Loire

Rédaction :
Parménion
Conseil Régional des Pays de la Loire

Conception :
Parménion

Crédit Photo :
Conseil Régional des Pays de la Loire -
PB Fourny, Erwan Terrillon
Mairies de La Chapelle-sur-Erdre,
Sucé-sur-Erdre, Châteaubriant

Imprimé à 100 000 exemplaires
sur papier recyclé.
Ne pas jeter sur la voie publique.

Sommaire

- p3 La ligne Nantes-Châteaubriant
- p3 De belles perspectives... sur toute la ligne
- p4 Le tram-train Nantes-Châteaubriant Un ticket pour l'avenir
- p6 les principaux partenaires institutionnels
- p6 Le financement
- p7 A vous la parole La concertation préalable

Retrouvez le calendrier des réunions publiques page 8



La ligne Nantes-Châteaubriant

... au fil de l'histoire

La ligne ferroviaire de Nantes à Châteaubriant a été ouverte par le réseau d'Orléans en décembre 1877. Lors du dernier service horaire, cette ligne à voie unique de 64 kilomètres était parcourue par trois allers-retours quotidiens : un le matin, un le midi et un le soir. Le dernier train de voyageurs a circulé le 31 mai 1980. A ce jour, il ne subsiste qu'une liaison fret entre Nantes (Gare de l'Etat) et La Chapelle-sur-Erdre. A deux reprises, dans les années 1990, il a été envisagé une réouverture partielle de cette ligne mais ces projets n'ont pas abouti.

Le scénario retenu aujourd'hui

Plusieurs scénarios de réouverture de la ligne Nantes-Châteaubriant ont été étudiés, tant techniquement que pour évaluer les potentiels de trafic. Le projet retenu repose aujourd'hui sur le principe de desserte de la ligne exclusivement par des trams-trains électriques, de la gare de Nantes à celle de Châteaubriant.

Un tram-train, qu'est-ce que c'est ?

Extérieurement, le tram-train ressemble à s'y méprendre à un tramway. Il dispose d'ailleurs de

caractéristiques similaires qui permettent d'offrir un temps de parcours attractif tout en desservant de nombreux points d'arrêts : fortes accélérations et décélérations, larges portes à ouverture rapide, etc. Mais il emprunte aussi au train d'autres qualités : une vitesse de pointe plus élevée que celle du tramway (100 km/h contre 70 km/h), davantage de places assises pour un meilleur confort, etc. Il permet aussi d'envisager, à terme, la possibilité de circuler à la fois sur la ligne ferroviaire et sur le réseau tramway pour que l'usager n'ait plus à changer de véhicule.

Les pilotes du tram-train

La Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) a confié, au 1er janvier 2002, la responsabilité du transport régional de voyageurs aux Régions. En cohérence avec cette nouvelle compétence, la Région des Pays de la Loire, à l'origine de ce projet, sera l'autorité organisatrice des trams-trains circulant sur la voie Nantes - Châteaubriant.

Le Département de la Loire-Atlantique et Nantes Métropole, particulièrement mobilisés pour la promotion du transport ferroviaire, sont pleinement impliqués dans ce projet.

Le projet en chiffres

- Un tracé de 64 Km au total, dont :
- 29 km de Nantes à Nort-sur-Erdre
- 35 km de Nort-sur-Erdre à Châteaubriant
- 13 communes traversées :
Nantes, La Chapelle-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre, Casson, Nort-sur-Erdre, Saffré, Joué-sur-Erdre, Abbaretz, Issé, Louisfert, Moisdon-la-Rivière, Erbray et Châteaubriant.
- 7 communes pour lesquelles il est prévu au moins une gare / station :
Nantes, La Chapelle-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre, Nort-sur-Erdre, Abbaretz, Issé, Châteaubriant.

De belles perspectives... sur toute la ligne

La Région des Pays de la Loire, le Département de la Loire-Atlantique et Nantes Métropole, ainsi que RFF et la SNCF, veulent faire de la réouverture au trafic voyageurs de la ligne ferroviaire Nantes - Châteaubriant une opération exemplaire de développement durable. Tour d'horizon des atouts de ce projet.

► Offrir une alternative crédible à la voiture

Le tram-train vise également à endiguer l'intensité du trafic automobile autour de Nantes, notamment aux heures de pointe du matin et du soir, en proposant une alternative crédible à l'utilisation exclusive de la voiture sur l'axe Nantes-Châteaubriant. Ce nouveau mode de transport offrira à tous des déplacements plus sûrs et contribuera à réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre.

► Faciliter et améliorer les déplacements

Ce projet, en tout premier lieu, répond aux différents besoins des habitants des secteurs concernés en matière de déplacements périurbains et régionaux. L'objectif est ici de faciliter l'ensemble des déplacements du centre de l'agglomération nantaise aux territoires périphériques, jusqu'à Châteaubriant.

► Favoriser un développement équilibré des territoires

La réouverture de la ligne ferroviaire facilitera l'accès aux zones rurales aujourd'hui mal desservies. Le tram-train apportera une solution de désenclavement et de confort donnant à tous le droit de se déplacer avec la plus grande facilité, tous les jours

de l'année. Grâce à la desserte de nombreuses communes, le tram-train améliorera l'accès à de nombreuses zones d'habitats, d'emplois et de loisirs. Il constituera un des moteurs du développement économique des communes concernées et de celles proches des gares desservies.

► Multiplier les destinations accessibles

Les trois pôles d'échanges prévus dans l'agglomération nantaise donneront accès à une multitude de destinations grâce à des correspondances optimisées avec de nombreuses lignes de bus et de tramway. Certaines gares de la ligne pourront également être desservies par des navettes routières en correspondance sur les trams-trains. Enfin, l'arrivée en gare de Nantes permettra d'accéder aux TGV, trains Grandes Lignes et aux autres TER.

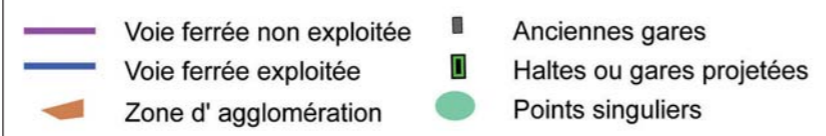
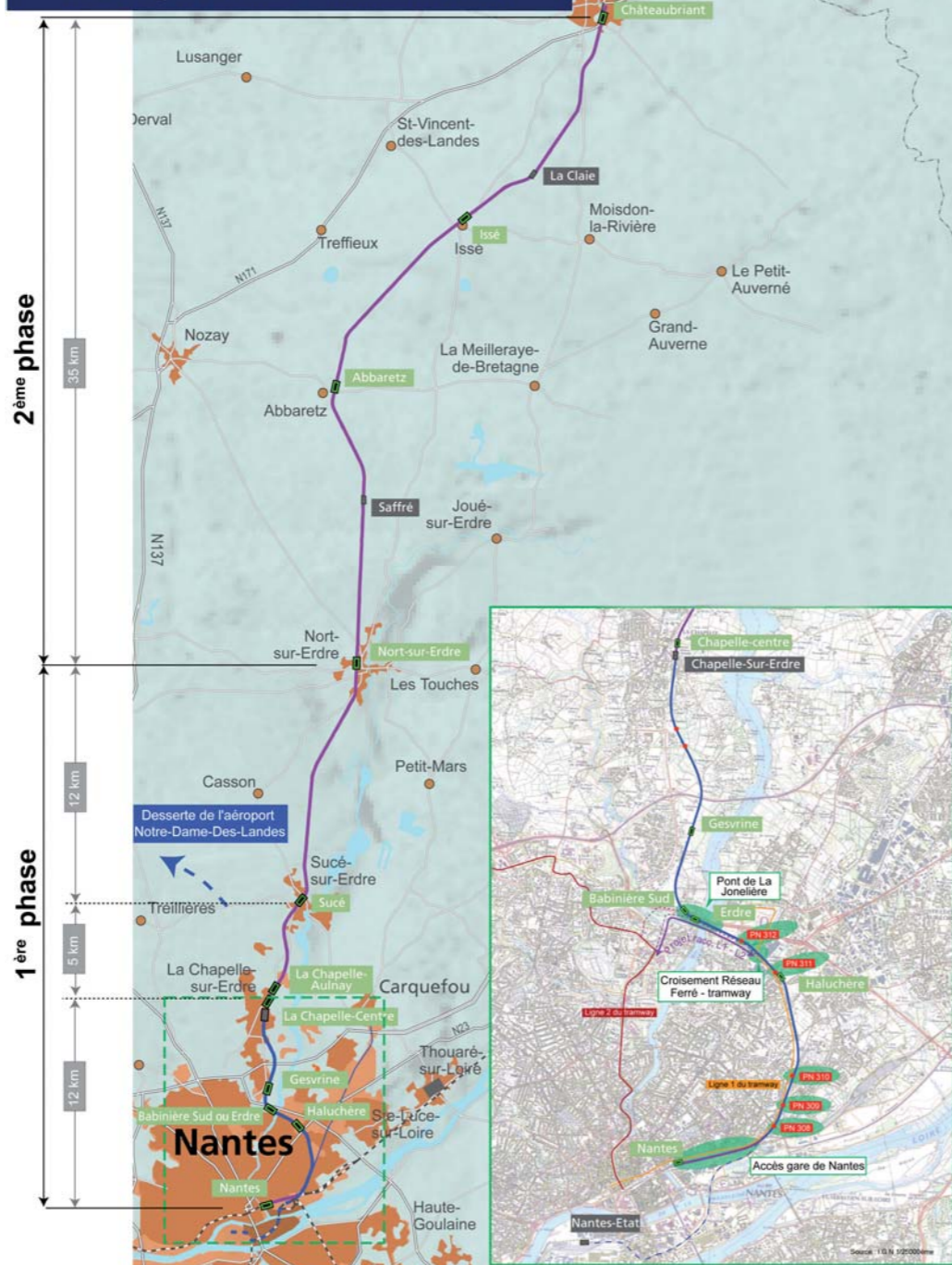




Le tram-train Nantes-Châteaubriant

Un ticket pour l'avenir

Projet de réouverture au trafic voyageurs de la ligne Nantes - Châteaubriant



D'un seul coup d'œil, voici tout ce que vous devez savoir sur la ligne tram-train Nantes-Châteaubriant.

Un projet... et un chantier d'importance

Le projet nécessite une modernisation complète des infrastructures ferroviaires, la réouverture ou la construction de gares et de stations. Explications :

Infrastructures ferroviaires

- ▶ Rénovation de la totalité de la voie (ballast, traverses, rails, signalisation).
- ▶ Création de segments de ligne à double voie.
- ▶ Création de voies d'évitement permettant le croisement des trains en gares de Sucé-sur-Erdre, Nort-sur-Erdre et Issé.
- ▶ Électrification de la ligne de Nantes à Châteaubriant.

Gares et points d'arrêts ferroviaires

- ▶ Création de voies à quai dédiées au tram-train en gare de Nantes.
- ▶ Création de deux stations aux pôles d'échanges avec le tramway : à La Haluchère d'une part et à Babinère Sud ou Erdre d'autre part en fonction de la décision de Nantes Métropole quant au projet de connexion des lignes 1 et 2 de tramway.
- ▶ Création de trois stations de type urbain sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre (selon les choix de Nantes Métropole relatifs au projet de connexion des lignes 1 et 2 de tramway).

- ▶ Réouverture des gares ou haltes de Sucé-sur-Erdre, Nort-sur-Erdre, Abbaretz et Issé.
- ▶ Desserte de la gare de Châteaubriant.

Une desserte adaptée

- ▶ Une desserte exclusivement assurée par des trams-trains électriques.
- ▶ 23 allers-retours quotidiens jusqu'à Sucé-sur-Erdre, dont 9 en terminus, soit un tram-train toutes les 30 minutes aux heures de pointe, et un toutes les heures en heure creuse.
- ▶ 14 allers-retours quotidiens jusqu'à Nort-sur-Erdre, dont 9 en terminus, soit une desserte concentrée aux heures de pointe, avec un tram-train toutes les 30 minutes.
- ▶ 5 allers-retours quotidiens jusqu'à Châteaubriant, soit deux allers-retours le matin, un le midi et deux le soir.
- ▶ Un cadencement strict et régulier des trams-trains (ex : départs à 7h03, 7h33, 8h03, etc.) qui desserviront l'ensemble des stations et des gares.

Temps de parcours indicatifs

- ▶ La Chapelle-sur-Erdre – Nantes (gare SNCF) : environ 15 / 20 minutes selon la station
- ▶ Sucé-sur-Erdre – Nantes (gare SNCF) : environ 25 minutes
- ▶ Nort-sur-Erdre – Nantes (gare SNCF) : environ 35 minutes
- ▶ Abbaretz – Nantes (gare SNCF) : environ 40 / 45 minutes

- ▶ Issé – Nantes (gare SNCF) : environ 50 / 55 minutes
- ▶ Châteaubriant – Nantes (gare SNCF) : environ 60 minutes.

Quand ?

- ▶ 2010 : Mise en service de la première phase de la desserte, de Nantes à Nort-sur-Erdre.
- ▶ Dans les trois ans suivant l'ouverture de la 1^{ère} phase : Mise en service de la desserte dans son intégralité, jusqu'à Châteaubriant.

Deux grands projets en correspondance

- ▶ La connexion des lignes 1 et 2 de tramway : Cette opération pilotée par Nantes Métropole a fait l'objet d'une concertation du 20 mars au 28 avril 2006. Elle sera réalisée parallèlement à la réouverture de la ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant. Les deux dessertes emprunteront le Pont de La Jonelière et deux pôles d'échanges de part et d'autre de l'Erdre permettront de passer facilement du tram au tram-train ou inversement.
- ▶ La desserte du futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes : La réouverture de la ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant intègre la possibilité, si l'option est retenue, d'une desserte tram-train du futur aéroport en tronçon commun avec la ligne de Châteaubriant jusqu'à La Chapelle-sur-Erdre. Cette commune pourrait ainsi bénéficier d'un tram-train toutes les 15 minutes vers Nantes, une circulation sur deux venant de l'aéroport, l'autre venant de la ligne de Châteaubriant. Ce projet devra faire l'objet d'une concertation ultérieurement.



Pour ce projet d'envergure, Un partenariat exemplaire pour une opération de développement durable exemplaire

La Région des Pays de la Loire

Autorité organisatrice des services ferroviaires régionaux depuis le 1^{er} janvier 2002, la Région souhaite contribuer à un maillage territorial équilibré et au développement durable des Pays de la Loire par la réouverture de la ligne Nantes-Châteaubriant au trafic voyageurs conformément aux orientations du « Manifeste Régional Pays de la Loire 2005-2015 » adopté le 9 décembre 2005. Elle est à l'origine de ce projet qu'elle financera à hauteur de 43,3 M€, auxquels s'ajoutent les trams-trains (d'un montant estimé à 31,5 M€), soit une contribution totale de 74,8 M€.

Le Département de la Loire-Atlantique

Autorité organisatrice des transports routiers non urbains de personnes (réseau Atlantic'), le Département est un partenaire actif en matière de modernisation du réseau ferroviaire. Très impliqué dans la réouverture de la ligne Nantes-Châteaubriant qu'il va co-financer à hauteur de 38,7 M€, il prévoit d'engager une réflexion pour réorganiser son réseau vers les gares du nouvel axe tram-train.

Nantes Métropole

Autorité organisatrice des transports urbains nantais (réseau TAN), Nantes Métropole participe à la mise en valeur de l'étoile ferroviaire. C'est ainsi qu'elle va co-financer la réouverture de la ligne ferroviaire Nantes - Châteaubriant à hauteur de 13,9 M€, et qu'elle va participer auprès de la Région au financement du déficit d'exploitation de la desserte tram-train sur son territoire.

Réseau Ferré de France (RFF)

Propriétaire de l'emprise ferroviaire, RFF assurera les études et les travaux d'aménagement des infrastructures ferroviaires (voies, signalisation, électrification, ouvrages d'art, passages à niveau, quais, etc.) qui relèveront de sa maîtrise d'ouvrage.

La SNCF

Futur exploitant de la desserte tram-train, la SNCF intervient également en qualité de maître d'ouvrage des études et des travaux liés à l'exploitation des gares et stations, de leur accessibilité ainsi que des installations de maintenance, d'entretien et de garage du matériel roulant. Elle contribuera financièrement à ce projet.

D'autres partenaires sont également associés à la réalisation de ce projet :

L'Union Européenne

L'Union Européenne a déjà assuré un co-financement des premières études de faisabilité. Elle sera sollicitée pour contribuer à la poursuite des études et aux travaux.

L'Etat

L'Etat est pleinement associé à l'élaboration du projet. Il devrait participer au financement de cette opération dans le cadre du futur Contrat de Projets Etat-Région.

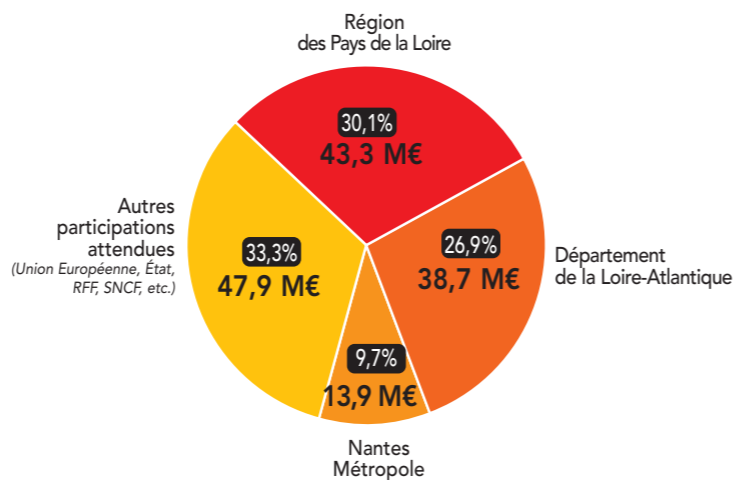
Les Communes et Communautés de Communes

Les Communes et leurs groupements sont associés au suivi de l'opération, notamment pour ce qui relève des aménagements autour des gares et de la valorisation de cette desserte ferroviaire sur leurs territoires.

Le financement

Le financement de l'opération (comprenant les études, les procédures et les travaux) est estimé, au stade des études préliminaires, à 143,8 M€ HT, dont 85,8 M€ pour la première phase (Nantes - Nort-sur-Erdre) et 58,0 M€ pour la deuxième phase (Nort-sur-Erdre - Châteaubriant).

En outre, la Région des Pays de la Loire financera l'achat du matériel roulant pour un montant estimé à 31,5 M€, sur la base de sept trams-trains d'un coût unitaire évalué à 4,5 M€.



A vous la parole

La concertation préalable



Afin d'informer et de recueillir l'avis et les observations du public et de l'ensemble des personnes concernées par le projet, la Région des Pays de la Loire organise, avec RFF et la SNCF, une vaste concertation.

► Qui peut participer ?

La concertation s'adresse à l'ensemble des citoyens concernés par ce projet, qu'ils soient futurs utilisateurs, riverains, élus, membres d'associations, etc.

► Un large éventail de moyens d'information et de supports d'expression

De nombreux moyens sont mis en place afin de permettre l'information et l'expression de tous.

Une exposition permanente

Des panneaux d'exposition sont installés dans les mairies des treize communes traversées par la ligne (Nantes - mairies du Ranzay et de Doulon, La Chapelle-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre, Casson, Nort-sur-Erdre, Saffré, Joué-sur-Erdre, Abbaretz, Issé, Louisfert, Moisdon-la-Rivière, Erbray et Châteaubriant) ainsi qu'en gares de Châteaubriant et de Nantes (accès Sud) durant la période de concertation préalable.

Des registres

Des registres sont à votre disposition dans les mairies de ces treize communes. Vous pourrez y noter vos remarques et suggestions.

Le site internet www.reouverture-nantes-chateaubriant.fr

Pour en savoir plus, vous pouvez vous connecter au site Internet dédié au projet et y déposer vos questions, remarques, avis en cliquant sur le lien « contact ».

Un coupon-réponse

Jointe à cette lettre d'information, vous trouverez une carte T vous permettant de transmettre par courrier vos questions, suggestions, etc. Vous pouvez également adresser des correspondances plus longues sous enveloppe affranchie à la Région des Pays de la Loire, Concertation Nantes - Châteaubriant, 44 966 Nantes Cédex 9.

Des permanences en mairie

Les permanences en Mairie vous permettront de rencontrer des personnes en charge de la concertation. Elles enregistreront vos remarques éventuelles et apporteront si possible une première réponse à vos questions.

Vous pouvez vous y rendre librement de 16h00 à 19h00 (sauf mention contraire), les jours suivants :

Abbaretz :	Mercredi 31 mai Mardi 6 juin
Châteaubriant :	Mercredi 24 mai Mardi 30 mai
Issé :	Lundi 22 mai Jeudi 1 ^{er} juin
La Chapelle-sur-Erdre :	Lundi 29 mai Mercredi 31 mai
Nantes :	Samedi 3 juin (9h00 - 12h00) - Mairie de Doulon Vendredi 9 juin - Mairie du Ranzay
Nort-sur-Erdre :	Mardi 23 mai Jeudi 8 juin
Sucé-sur-Erdre :	Vendredi 2 juin Mercredi 7 juin

Les réunions publiques

Voir le calendrier page suivante.

La concertation publique préalable se déroulera du lundi 22 mai au vendredi 30 juin

COUPON-REPONSE

À vous la parole.

Réouverture de la ligne ferroviaire
Nantes - Châteaubriant

Nom : _____ Prénom : _____

Votre question, observation, ... : _____

Adresse : _____